

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LES RÈGLES PRIMORDIALES

EN CAS DE

RISQUES MAJEURS SOYEZ ALERTÉS !



Pour être alerté par mail, SMS
et/ou message vocal !

S'inscrire sur orleans-metropole.fr
ou sur mairie-saintcyrenval.fr

EN CAS D'ALERTE NATIONALE, LA SIRÈNE SERA ACTIVÉE :

Début d'alerte

Se mettre à l'abri
et écouter la radio
pour plus d'informations.



1 minute 41

Silence
de 5 sec.



1 minute 41

Silence
de 5 sec.



1 minute 41

Fin d'alerte

Il est à nouveau
possible de sortir.

SON CONTINU

de 30 sec.

CONTACTS UTILES EN CAS D'URGENCE



En cas d'urgence appeler le **15**
La mairie au **02 38 76 20 20**
Les Pompiers au **18**
La gendarmerie au **17**
Le SAMU au **15**

La préfecture au **02 38 91 45 45**
L'appel d'urgence Européen au **112**
Pour les personnes sourdes /
malentendantes au **114** (Fax/SMS)

DOCUMENT
À CONSERVER

Consultable en mairie et sur le site Internet
mairie-saintcyrenval.fr





INONDATION

- Sur la commune, le risque concerne près de 200 habitations, les réseaux d'évacuation des eaux usées, des problèmes d'alimentation en eau potable, en électricité.

Avant

- S'informer de la situation de son habitation au regard du risque d'inondation
- Prévoir un lieu d'hébergement
- Aménager son habitat à l'aide de techniques de réduction de la vulnérabilité
- Prévoir un « kit évacuation » avec :
 - Eau potable et vivres
 - Radio à piles, torche
 - Vêtement chauds
 - Médicaments
 - Papiers d'identité
 - Contrats d'assurance
- Vérifier les contrats d'assurance et leurs options

Pendant

- Écouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Fermer les ouvertures au rez-de-chaussée
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Monter aux étages des habitats avec les « kits évacuation »
- Être prêt à évacuer les lieux
- Ne pas s'engager sur une route inondée



FRÉQUENCES RADIO CONSEILLÉES :

France-bleu Orléans : FM 100.9

France Info : FM 105.5



MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS RÉFLEXES :

- S'informer sur la situation de son habitation au regard du risque de mouvement de terrain.
- Prévoir des moyens d'évacuation.
- Signaler tout mouvement de terrain dont vous avez connaissance en mairie. La commune a déjà répertorié 87 mouvements de terrain.



Ne pas conduire à proximité de la zone dangereuse



Ne pas entrer dans des bâtiments endommagés



S'éloigner de l'effondrement



TEMPÊTE

Rentrer ou attacher les objets en extérieur susceptibles d'être projetés par les vents forts

- L'ensemble du territoire communal est concerné. Il n'existe pas de zones réellement abritées sur le territoire. Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères comme les hangars et le réseau électrique aérien.



Rejoindre un abri en dur, rentrer les animaux et le matériel



Éviter les déplacements et conduire lentement



Fermer les portes, fenêtres et volets



RISQUE INDUSTRIEL

- Le risque industriel est dû à la présence des entreprises de la zone industrielle de la Saussaye. Il peut être aggravé par la présence à proximité de la voie ferrée et de la gare SNCF, créant un « effet domino ».



Rentrer dans le bâtiment le plus proche



Ne pas téléphoner et utiliser la radio pour connaître les instructions des secours



Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations



NI FEU NI FLAMME

Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Les zones à risque sur la commune sont :

- La route nationale 20 et l'Autoroute A71
- Les routes départementales D226 et D326 qui contournent la commune et vont à la zone industrielle.

Connaître la signification des panneaux des produits chimiques.



Explosif



Inflammable



Dangereux, nocif et irritant

- S'éloigner du site et ne déplacer les victimes qu'en cas d'incendie.
- Prévenir les secours en indiquant le nombre de victimes, le lieu exact de l'accident, le numéro de produit sur le véhicule.



RISQUE NUCLÉAIRE

- La commune n'est pas considérée comme étant dans les périmètres à risque immédiat, cependant, en cas d'accident nucléaire, le Préfet pourrait préventivement demander la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population.



Se confiner dans un bâtiment et écoutez la radio



Fermer les systèmes d'aération



Prévoir une réserve d'eau potable



INTEMPÉRIE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE

- Risque consécutif à des températures négatives, du verglas ou des chutes de neige. En cas de niveau d'alerte orange et rouge :



- Eviter les déplacements non indispensables
- En cas de sortie à pied, porter des vêtements chauds et des chaussures antiglisse
- En cas de sortie en véhicule, être prévoyant, s'informer sur le trafic, utiliser des pneus adaptés
- Prévoir un kit de survie/de secours dans les déplacements
- Etre vigilant et prêt à venir en aide à son entourage



CANICULE

Plateforme d'information canicule : 0800 06 66 66

Appels gratuits depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h.

- Risque consécutif à des températures élevées de jour comme de nuit, sur trois jours ou plus.



Boire régulièrement de l'eau



Rester en contact avec ses proches



Ne pas boire d'alcool



Eviter les efforts physiques



Manger normalement



Se ventiler et humidifier sa peau



Fermer les volets le jour, les ouvrir la nuit

Personnes fragiles : inscrivez-vous au registre du CCAS sur le site de la commune : www.mairie-saintcyrenval.fr



ATTENTAT



S'ÉCHAPPER en fuyant le danger après l'avoir localisé, rester à couvert, alerter les personnes qui se trouvent à proximité.

S'IL EST IMPOSSIBLE DE FUIR



SE CACHER, couper la sonnerie et le vibreur des téléphones, se tenir éloigné des ouvertures, s'allonger au sol.



ALERTER les forces de l'ordre et leur obéir, ne pas courir ni faire de mouvements brusques, garder les mains levées et ouvertes.

mairie-saintcyrenval.fr

